COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS 4 novembre 2026

Violences conjugales : en Maine-et-Loire, la Caf de Maine-et-loire a soutenu plus de 1 108 victimes de violences conjugales depuis 2023

Depuis la mise en place du dispositif en décembre 2023, la Caf de Maine-et-Loire a accompagné plus de 1 108 victimes de violences conjugales grâce à l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC). Au total, plus de 965 517 euros ont été versés pour leur permettre de faire face aux premières dépenses et de s'éloigner de l'auteur des violences. Un engagement qui se traduit aussi par une intervention rapide : près de 90 % des aides sont payées en moins de deux jours.

Partir, se protéger, se reconstruire : une aide financière dès les premiers jours

Quitter le domicile, trouver un hébergement, financer un déplacement ou faire face aux premières dépenses du quotidien… Pour une personne victime de violences conjugales, le départ peut être particulièrement difficile, notamment sur le plan financier.

Pour répondre à cette urgence, la Caf propose une aide financière destinée à faciliter la mise en sécurité des victimes et à leur permettre d'engager les premières démarches vers une nouvelle situation.

En Maine-et-Loire, ce dispositif a déjà permis de soutenir plus de 1 108 victimes. Plus de la moitié étaient connues du service social de la Caf. Au total, 965 517 euros ont été versés, soit une aide moyenne de 871 euros par bénéficiaire.

Accessible à toutes les victimes, qu'elles soient allocataires ou non, avec ou sans enfant, en cours de séparation ou non, cette aide est accordée sans condition de ressources.

Moins de deux jours pour verser près de 90 % des aides

Dans une situation de violences conjugales, chaque jour compte. La disponibilité rapide d'une aide financière peut être déterminante pour permettre à une victime de quitter son environnement et de faire face aux premières nécessités.

Sur ce point, les résultats de la Caf de Maine-et-Loire témoignent d'une mobilisation particulièrement forte :

- **2,037 jours** : délai moyen entre la demande et le paiement de l'aide ;
- **89,65 % des droits** sont payés en moins de deux jours.

Cette réactivité constitue un enjeu majeur du dispositif : apporter une réponse financière rapide au moment où les victimes en ont le plus besoin.

CONTACTS PRESSE : service Communication / 06 46 20 58 69 / 06 27 58 49 51

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS 4 novembre 2026

Un premier pas vers une nouvelle vie

Si l'aide financière constitue un levier essentiel pour faire face à l'urgence, elle ne suffit pas à elle seule. L'accès aux droits, l'accompagnement social et la mobilisation des partenaires locaux sont indispensables pour aider les victimes à retrouver durablement une situation stable et sécurisée.

En Maine-et-Loire, la Caf travaille aux côtés des acteurs locaux engagés dans la lutte contre les violences conjugales afin de favoriser une prise en charge globale et adaptée aux besoins de chaque personne.

Comment bénéficier de l'aide d'urgence ?

La demande peut être réalisée en ligne sur caf.fr ou dans un accueil de la Caf.

Pour en bénéficier, la victime doit fournir un justificatif de moins d'un an attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement adressé au procureur de la République.

D'un montant minimum de 240 euros, l'aide est calculée en fonction des ressources de la victime et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à sa charge le mois précédant la demande. Elle est versée directement par la Caf, généralement sous 2 à 3 jours.

Besoin d'aide ou en danger ?

- **17 ou 112** : en cas de danger immédiat.
- **114** : pour les victimes qui ne peuvent pas parler, par SMS ou via les moyens de communication adaptés.
- **Arrêtons les violences** : informations, accompagnement et ressources pour les victimes.

A PROPOS

La branche Famille est une institution sociale fondée sur des valeurs humanistes et sur les principes d'universalité, de solidarité et d'égalité. Depuis 1945, celle-ci propose aux familles des aides sous forme de compléments de revenus, d'équipements, de suivis et de conseils, via le réseau des 101 caisses d'Allocations familiales (Caf), piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Un acteur majeur des solidarités en Maine-et-Loire
Acteur incontournable de la solidarité, la **Caf de Maine-et-Loire** a pour mission de garantir l'accès aux droits et d'assurer le versement des prestations légales à près de 170 000 allocataires, soit près de 50 % de la population du département. La Caf de Maine-et-Loire injecte plus d'1 milliard d'euros dans l'économie locale dont près de 977 millions d'euros au titre des prestations légales et 86 millions d'euros pour l'action sociale.

CONTACTS PRESSE : service Communication / 06 46 20 58 69 / 06 27 58 49 51